



Modifications de l'accord de programme SELECT (et E365, EPS)

Date d'aujourd'hui : le 1^{er} novembre 2022

L'objectif de ce document est de répondre à toutes les questions éventuelles, de fournir des explications supplémentaires et d'assurer une sensibilisation concernant les changements apportés au niveau du contenu et du processus de nos contrats commerciaux, y compris SELECT, E365 et EPS.

Qu'est-ce que l'accord de programme SELECT ?

L'accord de programme SELECT est notre principal contrat de licence qui définit les paramètres juridiques de l'utilisation de nos logiciels et services par les comptes et ce à quoi ils ont droit de la part de Bentley. Bien que l'accord soit intitulé Accord de programme SELECT, il s'applique également à d'autres programmes de licence, notamment Enterprise 365 (E365) et Enterprise 365 Public Sector (EPS ou EPS-365).

Pourquoi modifions-nous l'accord SELECT ?

Outre une mise à jour du contenu, nous rationalisons le processus contractuel conformément aux meilleures pratiques du secteur et à nos programmes actuels de licences d'entreprise. La question ci-dessous fournit de plus amples détails sur la modification du processus contractuel.

Quelles sont ces modifications ? En quoi cela profite-t-il à nos comptes ?

Structure du contrat : L'accord actuel de programme SELECT est une plateforme, ou un cadre, avec des annexes qui couvrent des conditions ou sujets spécifiques du programme. La nouvelle structure comprend trois accords distincts, applicables à chacun de nos programmes commerciaux (SELECT, E365, EPS) ; les comptes signent un accord distinct et autonome, spécifique au programme commercial auquel ils sont abonnés. Les comptes acceptent désormais des conditions qui ne concernent que le programme commercial spécifique auquel ils souscrivent.



Mise à jour du contrat : La dernière mise à jour de l'accord datait de 2014 ; il était donc temps de lui donner un petit coup de neuf. Pour faciliter le processus de révision, nous avons une version avec des changements visibles pour les responsables de contrats, le personnel chargé de l'achat des comptes et toute autre personne qui a besoin d'un aperçu détaillé de ce qui a changé et pourquoi.

Quel est l'impact ? Comment les comptes exécutent-ils les contrats ?

Ce processus d'exécution simplifié nous permet de sauter un certain nombre d'étapes. Les comptes reçoivent un document d'offre avec une URL. Le compte peut suivre ce lien et accéder non seulement aux conditions du contrat, mais aussi à des notes expliquant la nouvelle structure du contrat et les différences entre les anciens et les nouveaux accords. En acceptant nos conditions générales, les comptes peuvent compléter le processus contractuel de manière unilatérale en renvoyant simplement le document d'offre signé à Bentley. Pour de nombreux comptes, cela devrait accélérer considérablement les transactions (en ce qui concerne le contrat).

Les trois nouveaux contrats ont trait à SELECT, E365 et EPS. Qu'en est-il de CSS ?

CSS ne change pas, mais les conditions générales de CSS sont maintenant intégrées dans les contrats SELECT et E365. Les frais E365 DOIVENT être financés via CSS, de sorte que ces conditions seront toujours pertinentes pour les abonnements E365. Seules certaines offres (par exemple, PWDI) dans le cadre de SELECT requièrent un financement CSS, de sorte que ces conditions ne sont pertinentes pour les abonnés que lorsqu'ils utilisent des services admissibles au CSS.